

numéro

17

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME

Histoire maritime
Outre-mer
Relations Internationales

*Course, piraterie
et économies littorales*

(XV^e-XXI^e siècle)

Il Martinetti – 979-10-231-1459-1



REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline, Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi

La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790 [n° 1]

L'Histoire maritime à l'époque moderne [n° 2-3]

Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle) [n° 4]

La Marine marchande française de 1850 à 2000 [n° 5]

Les Français dans le Pacifique [n° 6]

Les Constructions navales dans l'histoire [n° 7]

Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles [n° 8]

Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge [n° 9]

La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation [n° 10-11]

Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux [n° 12]

La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle [n° 13]

Marine, État et politique [n° 14]

Pêches et pêcherie en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours [n° 15]

La Puissance navale [n° 16]

SÉRIE « BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799)

Épisode de la vie scientifique du XVIII^e siècle

Jean Mascart

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME
n° 17 • 2013/1

**Course, piraterie
et économies littorales
(xv^e-xxi^e siècle)**



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 978-2-84050-921-9

PDF complet – 979-10-231-1437-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1438-6

I Présentation – 979-10-231-1439-3

I Graziani – 979-10-231-1440-9

I Brogini – 979-10-231-1441-6

I Barazzutti – 979-10-231-1442-3

I Hrodej – 979-10-231-1443-0

I Xambo – 979-10-231-1444-7

I Péret – 979-10-231-1445-4

I Aumont – 979-10-231-1446-1

I Corre – 979-10-231-1447-8

I Lafon – 979-10-231-1448-5

I Frécon – 979-10-231-1449-2

I Guiziou & Frontier – 979-10-231-1450-8

I Raflik – 979-10-231-1451-5

I Bellais – 979-10-231-1452-2

II Présentation. Le Mao & Figeac – 979-10-231-1453-9

II Grenet – 979-10-231-1454-6

II Bartolomei – 979-10-231-1455-3

II Zaugg – 979-10-231-1456-0

II Demont – 979-10-231-1457-7

II Gardey – 979-10-231-1458-4

II Martinetti – 979-10-231-1459-1

Varia – 979-10-231-1460-7

Comptes rendus – 979-10-231-1461-4

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois,
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou7

I. DOSSIER

COURSE, PIRATERIE ET ÉCONOMIES LITTORALES (XV^e-XXI^e SIÈCLE)

Course, piraterie et économies littorales (xv^e-xxi^e siècle)

Gilbert Buti et Philippe Hroděj11

« *Come in caza sua...* » :

L'impact des descentes turques sur le littoral corse au cours des xvi^e-xvii^e siècles

Antoine-Marie Graziani23

À l'aube d'une économie marchande : Le rôle de la course à Malte au xvii^e siècle

Anne Brogini37

Pour une histoire économique et sociale de la course zélandaise de 1672 au début de la décennie 1720

Roberto Barazzutti55

Les relations entre la Jamaïque et Saint-Domingue (1655-1700) : échanges, rivalités et déprédations

Philippe Hroděj79

La course barbaresque au cœur des échanges et conflits sur les deux rives de la Méditerranée. L'affaire Villareal, Marseille, 1670-1682

Jean-Baptiste Xambo99

De l'armateur à la fripière :

Le marché des ventes aux enchères à La Rochelle au xviii^e siècle

Jacques Péret121

La guerre de course à Granville et son effet sur l'économie locale (1688-1815)

Michel Aumont139

La poudre, l'encre et l'or : Morlaix, bourse corsaire, et la guerre d'Indépendance

Olivier Corre161

Deux modèles économiques de la course française dans l'Espagne occupée : Almería et Málaga (1810-1812) Jean-Marc Lafon	181
La piraterie sud-est asiatique des années 2000 : une rentabilité à géométrie variable Éric Frécon	199
Piraterie somalienne et littoral somalien : rapport ambigu, paradoxe et développements François Guiziou et Florian Fontrier	215
De la question des liens entre piraterie et terrorisme : le cas du golfe d'Aden Jenny Raflík	233
Lutte contre la piraterie et puissance navale : vers une <i>pax sinica</i> ? Renaud Bellais	249

4

II

LES COLONIES MARCHANDES DANS LES PORTS EUROPÉENS À L'ÉPOQUE MODERNE

Les colonies marchandes étrangères dans les ports européens (c. 1680-c. 1780) Caroline Le Mao et Michel Figeac	269
Institution de la coexistence et pratiques de la différence : le <i>Fondaco dei Turchi</i> de Venise (xvi ^e -xviii ^e siècle) Mathieu Grenet	273
La naturalisation des marchands étrangers à Cadix au xviii ^e siècle Arnaud Bartolomei	303
Entre diplomatie et pratiques judiciaires : La condition des étrangers sous l'Ancien Régime napolitain Roberto Zaugg	321
Cosmopolitisme marchand et frontières politiques à et autour de Hambourg (fin xvii ^e -début xviii ^e siècle) Vincent Demont	335
Les colonies marchandes étrangères à Bordeaux au xviii ^e siècle Philippe Gardey	349
Les négociants étrangers de La Rochelle au xviii ^e siècle Brice Martinetti	375

III
VARIA

- Le rôle des consignataires dans le marché de la morue à Bordeaux :
l'exemple de la maison Gaston Monier (1889-1920)
Bernard Cassagne397

IV
COMPTES RENDUS

- Mickaël Augeron, John de Bry et Annick Notter (dir.), *Floride, un rêve français (1562-1565)*, La Rochelle, Musée du Nouveau Monde, 2012, 159 p..... 429
- Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique*, t. 2, *Fidélités, racines et mémoires*, préf. Jean-Pierre Poussou, Paris, Les Indes savantes, 2012, 516 p.431
- Philippe Beaujard, *Les Mondes de l'océan Indien*, Paris, Armand Colin, 2012 ; t. 1, *De la formation de l'État au premier système monde afro-eurasien, IV^e millénaire av. J.-C.-VI^e siècle apr. J.-C.*, 623 p. ; t. 2, *L'océan Indien au cœur des globalisations des anciens mondes, VI^e-XV^e siècle*, 798 p..... 433
- Emmanuelle Charpentier, *Le Peuple du rivage : le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2013, 404 p. 436
- Marguerite Figeac-Monthus et Christophe Lastécouères (dir.), *Territoires de l'illicite : ports et îles, de la fraude au contrôle (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2012, 400 p. 438
- Jean-Marie Kowalski, *Navigation et géographie dans l'Antiquité gréco-romaine. La terre vue de la mer*, Paris, Picard, 2012, 256 p.441
- Jean-Philippe Priotti et Guy Saupin, *Le Commerce atlantique franco-espagnol. Acteurs, négoce et ports (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2008, 338 p. 443
- Gregory Stevens Cox, *The Guernesev Merchants and their World in the Georgian Era*, Guernesev, The Toucan Press, 2009, 235 p. et xx pl. 446
- L. M. Cullen, *Economy Trade and Irish Merchants at Home and Abroad 1600-1988*, Dublin, Four Courts Press, 2012, 320 p. 448
- Amaia Bilbao Acedos, *The Irish Community in the Basque Country, c. 1700-1800*, Dublin, Geography Publications, 2003, 114 p.451
- William Coxe, *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique (1781)*, rééd. [Whitefish], Kessinger Legacy Reprints, 2010, 342 p..... 453
- Morgan Le Dez, *Pétrole en Seine (1861-1940). Du négoce transatlantique au cœur du raffinage français*, Bruxelles, PIE/Peter Lang, 2012, 430 p. 453
- Jacques Péret, *Les Corsaires de l'Atlantique. De Louis XIV à Napoléon*, La Crèche, Geste Éditions, 2012, 330 p..... 456

II

**Les colonies marchandes dans les
ports européens à l'époque moderne**

LES NÉGOCIANTS ÉTRANGERS DE LA ROCHELLE AU XVIII^e SIÈCLE

Brice Martinetti

Docteur en histoire de l'université de La Rochelle

La bibliographie scientifique consacrée aux communautés étrangères des villes-ports à l'époque moderne est aujourd'hui des plus riches. Depuis un quart de siècle et l'élan insufflé par la grande synthèse dirigée par Yves Lequin¹, de nombreux ouvrages et colloques s'ensemençant mutuellement ont affiné notre compréhension des rôles joués par les non-nationaux, notamment dans les villes maritimes d'Europe occidentale². Incontestablement, comme la forte proportion d'étrangers y résidant répond aux logiques de fonctionnement économique développées sous l'Ancien Régime, elle constitue dès lors un véritable révélateur de l'imbrication des villes portuaires dans un système d'échanges s'internationalisant toujours plus, qu'encadre un capitalisme relationnel sans réelle frontière.

L'écho d'une présence étrangère trouve à La Rochelle une résonance toute particulière. Il n'est pas inutile de rappeler qu'aux XII^e et XIII^e siècles, la capitale *ex nihilo* de l'Aunis ne doit son fulgurant essor qu'au recours aux allogènes attirés par de larges privilèges fiscaux, qu'il s'agisse de migrants originaires des provinces voisines ou de contrées situées hors du royaume³. Se renforçant

- 1 Yves Lequin (dir.), *La Mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 1988.
- 2 Parmi l'imposante bibliographie scientifique récemment dévolue à cette question, citons notamment : Richard Lawton et Robert Lee (dir.), *Population and Society in Western European Port-Cities, c. 1650-1939*, Liverpool, Liverpool University Press, 2002 ; Franco Angiolini et Daniel Roche (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995 ; Guy Saupin (dir.), *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Âge au xx^e siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 151-239 ; Mickaël Augeron et Pascal Even (dir.), *Les Étrangers dans les villes-ports atlantiques. Expériences françaises et allemandes, xv^e-xix^e siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2010 ; Mathias Tranchant (dir.), *Au risque de l'étranger : le protéger et s'en protéger dans les sociétés littorales de l'Europe atlantique au Moyen Âge et à l'époque moderne, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 117, 2010.
- 3 En 1130-1131, pour répliquer à la révolte de son vassal Isembert, le duc Guillaume X conquiert Châtelaillon et transfère la capitale de l'Aunis à La Rochelle. Pour favoriser l'essor économique et démographique de la ville *ex nihilo*, plusieurs facilités fiscales sont accordées, amenant nombre de marchands, d'artisans et de professionnels de la mer à s'installer dans la ville à l'année.

progressivement au gré des guerres et des négociations, ces facilités attirent un nombre croissant d'étrangers venus des Flandres, d'Angleterre, d'Espagne, du Portugal et d'Italie, redistribuant le vin et le sel – les deux piliers de l'économie rochelaise au Moyen Âge – par un grand cabotage de la Méditerranée à la mer du Nord⁴. Du petit village de pêcheurs à l'un des plus importants centres de redistribution à l'international, La Rochelle doit ainsi une part décisive de sa croissance à ses étrangers. Malgré le désastre du Grand Siècle de 1627-1628, les étrangers sont toujours présents en masse à La Rochelle durant la seconde modernité : les réseaux entretenus avec les pays d'Europe du Nord sont toujours vivaces et se trouvent facilités par la domination des grands marchands régnicoles partageant une même confession réformée. Faisant des marchés américains sa préoccupation première, la ville s'appuie sur ses commissionnaires non nationaux pour entretenir un commerce européen essentiel à l'approvisionnement des colonies et à la traite de captifs qui restent l'apanage des Français. L'étranger est ainsi un maillon indispensable entre le grand cabotage continental et le commerce océanique. Ce partage des marchés faisant florès, La Rochelle devient le premier port de France pour le commerce avec les colonies sous le ministère de Colbert. En 1705 et 1708, le volume des armements pour les Antilles dépasse le meilleur chiffre connu pour le port au xvii^e siècle et la meilleure moyenne du siècle des Lumières⁵.

Au xviii^e siècle, La Rochelle est une ville bigarrée, du fait de toutes les nations qui y sont représentées. Cette construction identitaire a déjà été mise en exergue grâce à l'imposant travail de démographie réalisé par Jean-Charles Volkmann⁶. Nous avons alors affaire à une immigration essentiellement nord-européenne, preuve du basculement du centre de gravité de l'Europe marchande du Sud vers le Nord. Les Néerlandais, Irlandais et les ressortissants des États allemands sont ici les plus en vue et se répartissent entre le commerce, les métiers d'art, le raffinage du sucre et la distillation des eaux-de-vie. Quelques Suisses investissent les métiers de bouche – un important groupe de pâtisseries venus des Grisons ayant pignon sur rue – ou sont d'anciens soldats du régiment d'Aulbonne établi en dehors des fortifications⁷. Les Italiens sont pour la plupart des professionnels de la mer :

4 La lecture de la thèse de doctorat de Mathias Tranchant, désormais éditée aux Presses universitaires de Rennes, est indispensable pour comprendre l'évolution du port de La Rochelle et son commerce durant le Moyen Âge : Mathias Tranchant, *Le Commerce rochelais à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2003.

5 Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les Négocees maritimes français, xvii^e-xx^e siècle*, Paris, Belin, 1997, p. 53.

6 Jean-Charles Volkmann, *L'Évolution de la population et les comportements démographiques de La Rochelle au xviii^e siècle : 1715-1792*, mémoire de maîtrise en histoire, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, 1982.

7 Claude Laveau, *Le Monde rochelais, des Bourbons à Bonaparte*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1988, p. 37.

originaires de Gênes, Venise et Livourne, ils représentent 40 % des étrangers de la flotte aunisienne au XVIII^e siècle⁸. À cela s'ajoute une poignée de Portugais, d'Espagnols, d'Anglais et de migrants issus des royaumes du nord de l'Europe, mais aussi des hommes et des femmes de couleur ramenés d'Afrique et des îles à sucre, avant tout destinés à l'apprentissage d'un métier plutôt qu'à la domesticité, contrairement à ce qui se passe à Paris ou Bordeaux⁹. Il convient de ne pas oublier non plus les « sauvages » amérindiens, arrivés du Nouveau Monde dans le sillage de commerçants, de militaires ou d'ecclésiastiques rentrés en France. Pour la plupart enfants ou adolescents de sexe féminin, ces Amérindiens débarqués à La Rochelle ont une durée de séjour et un devenir difficiles à évaluer¹⁰.

Si les étrangers investissent nombre de métiers de l'artisanat et de la mer, formant un agrégat humain très diversifié, quelques dizaines d'entre eux s'incorporent au milieu des grands entrepreneurs du commerce international, principale élite de La Rochelle au XVIII^e siècle. Bien qu'ils forment la minorité de l'effectif des non-nationaux résidant en ville, ce sont eux qui ont le plus grand impact sur l'économie rochelaise, tant pour leurs qualifications professionnelles et leurs réseaux que pour la durée de leur séjour. En mobilisant les résultats issus d'une thèse récemment soutenue¹¹, cet article se propose de saisir la place prise par les étrangers au sein du milieu négociant rochelais du XVIII^e siècle. Outre une pesée numérique de ces étrangers appartenant au grand commerce, ce sont bien les questions de leur acceptation par les régnicoles et de leur volonté d'intégration qui nous intéresseront ici le plus, à l'échelle du monde marchand comme à celle de la société rochelaise dans son ensemble. Dans le même temps, nous ne manquerons pas de souligner l'apport qualitatif de cette immigration grâce à l'entretien des réseaux transnationaux et les transferts culturels et techniques qu'ils opèrent.

IMMIGRATION ÉTRANGÈRE ET DYNAMISME DU GRAND COMMERCE ROCHELAIS

Au XVIII^e siècle, La Rochelle est une ville-port où se mêlent des candidats à la réussite issus d'horizons divers. La présence d'étrangers au sein du

- 8 Thierry Sauzeau, « Entre nomades et "habitués" : les marins étrangers sur la flotte marchande à La Rochelle et Rochefort à la fin du XVIII^e siècle », dans Mickaël Augeron et Pascal Even (dir.), *Les Étrangers dans les villes-ports atlantiques*, op. cit., p. 88-90.
- 9 Erick Noël, « Noirs et gens de couleur dans les villes de l'Ouest de la France au XVIII^e siècle », dans Guy Saupin (dir.), *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Âge au XX^e siècle*, op. cit., p. 221-223.
- 10 Mickaël Augeron, « Les oubliés de l'histoire : des Amérindiens en terre picto-charentaise », dans Mickaël Augeron, Dominique Guillemet, Alain Roy et Marc Saint-Hilaire (dir.), *Sur les traces de la Nouvelle-France en Poitou-Charentes et au Québec*, La Crèche, Geste Éditions, p. 84-85.
- 11 Brice Martinetti, *Les Négociants rochelais au XVIII^e siècle. Formations, évolutions et révolutions d'une élite*, thèse de doctorat en histoire, Université de La Rochelle, 2012, 4 vol.

commerce rochelais est souhaitée, soutenue même par une politique étatique encourageant leur installation dans le but de renforcer les échanges maritimes du royaume, synonymes de rentrées fiscales. Incontestablement, il existe un lien de dépendance entre le fonctionnement du capitalisme relationnel d'Ancien Régime et le recours à l'interlocuteur étranger.

Un milieu négociant naturellement ouvert aux nouveaux venus

Au cours d'un XVIII^e siècle où le commerce est avant tout fondé sur une relation de confiance au-delà des frontières, l'installation d'étrangers dans un port permet de consolider les réseaux commerciaux ; ils deviennent dès lors des partenaires incontournables pour les régnicoles¹². Leur compréhension des pratiques commerciales et leur connaissance des produits des pays étrangers et français simplifie les échanges. Leur présence à l'année facilite la connaissance réciproque entre les commanditaires et les clients, et permet de dépasser la simple relation épistolaire : ils deviennent dès lors les dépositaires d'un capital de confiance transnational et sécurisent les transactions. Les étrangers amènent avec eux leur réseau professionnel, dont les Français peuvent dès lors profiter¹³. Les liens tissés ont aussi un impact sur la formation des successeurs amenés à reprendre les maisons de commerce familiales : les négociants profitent de leurs réseaux pour placer en apprentissage leurs fils dans des maisons de commerce situées à l'étranger, une habitude fort répandue qui repose sur un mécanisme de réciprocité. C'est ainsi que de nombreux négociants rochelais envoient leur progéniture à Amsterdam, Hambourg, Genève, Lausanne ou encore Londres, accueillant en retour les fils de négociants étrangers. Dans ces échanges, les affinités confessionnelles jouent un rôle décisif, les séjours servant autant à l'instruction religieuse qu'à la formation professionnelle. Enfin, du fait d'un effritement continu de ses éléments pour cause de mobilité géographique, de faillite ou de sortie par le haut, le milieu négociant n'a d'autre choix que d'accepter l'installation d'entrepreneurs nés en dehors de La Rochelle, afin que son effectif se maintienne. Ces candidats à la réussite viennent alors des provinces limitrophes, de Saintonge surtout, mais aussi de l'étranger. Loin d'être l'incarnation du danger venu de la mer qui pouvait prévaloir au Moyen Âge, l'étranger est ainsi un partenaire privilégié et, nécessité de commerce oblige, la ville-port a une inclination toute naturelle à l'accepter.

378

12 Voir à ce sujet Pierre Jeannin, « Les pratiques commerciales des colonies marchandes étrangères dans les ports français (XVI^e-XVIII^e siècles), dans Paul Butel et Louis M. Cullen (dir.), *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, CNRS Éditions, 1980, p. 9-16.

13 Citons l'exemple de Pierre-Jean Van Hoogwerff, originaire d'Amsterdam : son frère Paul-Gérard, résidant à La Haye, Utrecht et Saint-Petersbourg, lui procure différentes affaires dont profite directement la famille Belin avec laquelle il est allié par les affaires et le sang.

L'importance numérique d'un groupe complémentaire

Les étrangers représentent près de 11 % de l'effectif total des négociants de La Rochelle au XVIII^e siècle, soit 80 étrangers parmi les 738 individus comptabilisés entre la décennie 1710 et les révoltes coloniales¹⁴. Si de prime abord le nombre de négociants installés à La Rochelle peut paraître faible, précisons que la population de la capitale aunisienne stagne tout au long du siècle à environ 18 500 habitants et ne peut, de ce fait, être comparée à celle de Bordeaux ou de Nantes. Indiquons aussi que ce pourcentage renvoie à des négociants étrangers nés en dehors des frontières du royaume de France, mais aussi à certains de leurs enfants nés à La Rochelle et restés fidèles à leur pays d'origine. Nous reviendrons par la suite sur cette attitude engendrant une difficulté à définir qui est étranger et qui ne l'est plus. Pour la plupart, il s'agit de « petits » négociants placés sur le créneau du commerce par cabotage : exportant vers leur pays d'origine les produits coloniaux ramenés à La Rochelle par leurs homologues de nationalité française comme le sucre, le café, le coton ou l'indigo, ils importent en retour des produits destinés à l'avitaillement des colonies ou à la traite, comme les étoffes, le goudron, le fer, ou encore quelques produits alimentaires tels le bœuf salé ou le beurre. Dans une place maritime sous forme de centre de redistribution, le négociant étranger forme ainsi un maillon indispensable entre le commerce colonial et le grand cabotage européen. D'autres étrangers se hissent toutefois parmi les plus grands négociants de La Rochelle. Le négrier Pierre-Jean Van Hoogwerff, par exemple, pesait quasiment deux millions de livres avant que les révoltes coloniales ne le privent de nombreuses créances actives¹⁵.

Le déclin de l'attractivité rochelaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle

Reste que, sous une approche évolutive, le nombre d'étrangers intégrés au milieu des entrepreneurs du grand commerce tend à fléchir durablement au cours du XVIII^e siècle. En se penchant sur l'origine géographique de 224 nouveaux venus dans le négoce rochelais entre 1715 et 1793, on constate que les étrangers se hissent à hauteur de 15,62 % du corpus. Toutefois, en

14 Il s'agit ici de véritables négociants dont les trajectoires de vie ont été reconstituées par une approche prosopographique et grâce au dépouillement de plus de 10 000 documents d'archives, dont 8 169 actes notariés. Cette méthodologie permet de retirer tous les individus comptabilisés à tort parmi l'élite économique, comme les simples marchands en gros et les usurpateurs du qualificatif de « négociant ».

15 Estimation réalisée à l'appui de documents notariés et d'écrits du for privé : Archives départementales de la Charente-Maritime (désormais ADCM), 3 E 35/21, dépôt du testament holographique de Pierre-Jean Van Hoogwerff (1813), notaire Herard, acte n° 514, fol. 2 v° ; 3 E 1703, partage successoral d'Élisabeth Belin (1792), notaire Delavergne fils, acte non numéroté, fol. 4 v° ; 3 E 35/21, inventaire après décès de Pierre-Jean Van Hoogwerff (1813), notaire Herard, acte n° 368, fol. 24 r° à 25 r° ; 4 J 2848, lettre de Pierre-Jean Van Hoogwerff à Paul-Gerard Van Hoogwerff à La Haye (28 avril 1792), fol. 13 v°.

partageant ces nouvelles arrivées avec la guerre de Sept Ans pour césure, ce pourcentage passe de 19,38 % dans la première moitié du siècle à 10,53 % dans la seconde. Ce fléchissement s'explique sans nul doute grâce au rapport de dépendance entre la dynamique commerciale et l'attractivité démographique de la capitale de l'Aunis. Si La Rochelle est encore en bonne position parmi les ports de commerce français au début du XVIII^e siècle, la ville ne cesse de perdre de sa vitalité face à la concurrence toujours plus accrue de ses voisins bordelaise et nantaise pour le commerce colonial, mais aussi de Tonnay-Charente et Marans pour celui du grain et des eaux-de-vie. Au-delà du fait que le vieux port souffre de graves problèmes d'infrastructures et d'un arrière-pays aux capacités limitées, La Rochelle pâtit des mauvais choix de son élite commerciale : la perte du Canada cause de très nombreuses faillites¹⁶ dans une ville qui avait concentré le quart de son commerce avec la colonie¹⁷. Par la suite, à défaut d'une diversification des activités et des créneaux de marchandises, la trop forte mobilisation de capitaux vers le commerce négrier¹⁸ et l'investissement quasi exclusif dans la colonie de Saint-Domingue relèvent d'une vision à court terme qui engendre la chute de La Rochelle, sitôt les colonies soulevées et l'interdiction de la traite proclamée. La perte de son dynamisme commercial engendrant une baisse de son attractivité démographique, La Rochelle est à bout de souffle et entrevoit la fin d'un cycle colonial débuté depuis presque trois siècles : en témoigne la chute du nombre d'étrangers venant s'intégrer au milieu du grand commerce international dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIOPROFESSIONNELLES DES NÉGOCIANTS ÉTRANGERS

Partant du postulat qu'il est possible de lire une ville portuaire grâce à ses communautés étrangères – les flux migratoires traduisant le plus souvent la géographie commerciale de la ville d'accueil –, il n'est guère étonnant de constater une domination des Européens du Nord parmi les négociants étrangers de La Rochelle au XVIII^e siècle. Héritage du XVII^e siècle, la forte proportion de négociants originaires du nord de l'Europe illustre pleinement les

¹⁶ À titre d'exemple, Pierre Blavout, grand négociant catholique avec le Canada, doit faire face à 219 créanciers, et accuse 740 livres de dettes en 1766.

¹⁷ Pour une synthèse du commerce de La Rochelle avec le Canada, voir Mickaël Augeron et Didier Poton, « La Rochelle "port canadien". Le négoce protestant et le grand commerce canadien : bilan historiographique, bilan de la question, perspectives de recherche », dans Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), *Mémoire de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Rennes, PUR, 2005, p. 107-120.

¹⁸ Il faut souligner qu'à La Rochelle, résolument esclavagiste, l'enjeu du commerce négrier est peut-être plus grand qu'ailleurs : au cours des années 1780, le nombre de navires négriers représente jusqu'à 58 % du total des bâtiments armés dans le port pour l'étranger (Jean-Michel Deveau, *La Traite rochelaise*, Paris, Karthala, 1990, p. 44).

stratégies commerciales entretenues par la ville. À l'inverse de ce qu'il est possible d'observer au Moyen Âge, bien peu de représentants des nations méridionales de l'Europe, qu'ils soient catholiques ou juifs, s'intègrent au négoce. Aucun Italien n'est recensé parmi l'effectif négociant et ceux qui embrassent une carrière dans la marchandise sont pour la plupart itinérants¹⁹. De même, on ne trouve aucun Espagnol. Parmi une poignée de Portugais, le négociant le plus opulent est Daniel Moraes qui dispose notamment de 138 000 livres à la Banque de Londres à sa mort en 1758²⁰. Plus au nord, les Suisses forment une petite communauté forte de quelques personnages d'envergure comme les frères négriers Emmanuel et Nicolas Weis, nés à Bâle et descendants d'une famille de la noblesse autrichienne. Quand le fils d'Emmanuel, Conrad-Achille, est nommé en 1786 consul général de sa majesté impériale de Prusse en Aunis, ses lettres de service précisent que sa famille aurait été anoblie en 1561²¹.

Les Néerlandais, première communauté étrangère du négoce rochelais

La principale filière d'arrivée des négociants étrangers est incontestablement celle des Provinces-Unies : les Néerlandais forment environ 5 % du total de l'effectif négociant de La Rochelle au XVIII^e siècle. Cette première place s'explique tout naturellement par le rôle tenu par les Néerlandais dans l'économie du port dès le XVII^e siècle : comme à Bordeaux²², ils assurent une très large part des opérations de cabotage permettant d'alimenter le nord de l'Europe en produits coloniaux, en vin, en eau-de-vie et en sel. Selon Marcel Delafosse, il s'agit du groupe étranger le plus nombreux au XVII^e siècle : « En 1657 une liste des sujets des Provinces Unies énumère seize Hollandais, cinq Zélandais, et un Frison, tous marchands trafiquant ici²³ ». Fait révélateur, il existe à La Rochelle le fameux « canton des Flamands » où se réunissent les négociants avant la construction de l'hôtel de la Bourse, preuve que cette migration néerlandaise marque de son empreinte la cité. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, arrivent progressivement Abraham Barels et Paul Barnège d'Amsterdam, Nicolas Schaaff de Vlieland – en 1738, à l'âge de 13 ans²⁴ –, Conrad Van Schellebeck de Dordrecht, Jean Van Somergem de La Haye, auxquels nous pouvons rajouter Jean Dreyer, Charles Van Couwenhoven,

19 Claude Laveau, *Le Monde rochelais, des Bourbons à Bonaparte*, op. cit., p. 37.

20 ADCM, 3 E 2186, inventaire après décès de Daniel Moraes (1759), notaire Pourajaud, acte non numéroté, fol. 11 r^o.

21 Archives communales de La Rochelle, E supplément 46, lettres de service de Conrad-Achille Weis, consul de sa majesté impériale de Prusse en Aunis (1786).

22 Christian Huetz de Lempis, *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris/La Haye, Mouton, 1975, p. 535-537.

23 Marcel Delafosse (dir.), *Histoire de La Rochelle* [1985], Toulouse, Privat, 2002, p. 190.

24 Déduction faite des informations obtenues par son contrat de mariage (ADCM, 3 E 763, contrat de mariage entre Nicolas Schaaff et Judith-Françoise Vivier [1764], notaire Crassous père, acte non numéroté, fol. 1 r^o).

Abraham Domus et bien sûr Gerard et Abraham Van Hoogwerff, père et oncle du bien connu Pierre-Jean Van Hoogwerff. S'ajoutent ceux déjà établis dans la cité au XVII^e siècle comme les Delacroix, les Claëssen ou les Vandermeer, mais aussi les Danois avec les Noordingh. Tous ces négociants ou presque sont issus de la filière marchande et témoignent d'une forte reproduction professionnelle intergénérationnelle. Acquis à la Réforme, ils renforcent simultanément le poids des protestants dans l'ensemble de l'effectif négociant de la ville²⁵.

Une communauté irlandaise dominée par la noblesse

Les Irlandais forment la seconde communauté étrangère intégrée au milieu négociant rochelais du XVIII^e siècle et, abstraction faite de Jean Macarell (ou MacArell), négociant originaire d'Écosse condamné un temps à une peine de galère²⁶, ils sont les seuls représentants des îles Britanniques. Contrairement à ce qu'il est possible d'observer sous le règne de Louis XIV, aucun Anglais ne figure parmi l'effectif négociant rochelais du XVIII^e siècle²⁷. Si quelques-uns sont fils de négociants ou de marchands, la plupart sont issus de la noblesse « débarquée » irlandaise, arrivée en France entre les guerres des Trois Royaumes gagnées par Oliver Cromwell, la Glorieuse Révolution et la victoire de Guillaume d'Orange sur les réfractaires jacobites d'Irlande²⁸. Du fait d'une plus

382

25 Parmi les négociants dont nous connaissons la religion, 47,3 % sont des réformés ; ce pourcentage n'est qu'un minimum puisque l'identification religieuse n'a pas été possible pour 21,8 % du groupe. En outre, selon John G. Clark, seules deux familles catholiques se trouvent parmi les seize familles les plus importantes pour le commerce maritime, respectivement à la quatorzième et quinzième place, et seules huit familles catholiques se dénombrent parmi les vingt-six premières familles pour ce qui a trait au commerce global (John G. Clark, *La Rochelle and the Atlantic Economy during the Eighteenth-Century*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1981, p. 45).

26 Une réquisition de 1719 nous apprend qu'il a été condamné à une peine de galère puis gracié : « a comparu en sa personne Jean Macarell negotiant originaire d'Ecosse de present en cette ville, lequel a dit quil a plu au Roy luy accorder des lettres de rappel de gallere de la peine de quoy il est deschargé. [...] a la faveur desquelles lestres il est restably et restitué dans sa bonne et entiere renommée et dans ses biens non dailleurs confisqués » (ADCM, 3 E 2112, réquisition sollicitée par Jean Macarell [1719], notaire Jarosson, acte n° 24, fol. 1 r°).

27 Au cours d'une précédente recherche visant la seconde moitié du XVII^e siècle, ont été notamment rencontrés Edward Moore, Georges Boyd, Edward Roch ou encore John Holeman, tous grands marchands anglais installés à La Rochelle (Brice Martinetti, *La Culture matérielle des marchands rochelais sous le règne de Louis XIV*, mémoire de master 1, Université de La Rochelle, 2007, vol. 1, p. 37-42).

28 Sur les questions de la noblesse irlandaise immigrée en France et de son intégration à l'élite marchande, voir notamment, parmi une imposante bibliographie : Edward T. Corp (dir.), *L'autre exil : les jacobites en France au début du XVIII^e siècle*, Montpellier, Presses universitaires du Languedoc, 1993 ; Patrick Clarke de Dromantin, *Les Réfugiés jacobites dans la France du XVIII^e siècle : l'exode de toute une noblesse « pour cause de religion »*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2005 ; Louis M. Cullen, « The Irish Diaspora of the Seventeenth and Eighteenth centuries », dans Nicholas Canny (dir.), *Europeans on the Move: Studies on European Migration, 1500-1800*, Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 113-149 ; Paul Butel et Louis M. Cullen (dir.), *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVII^e et XIX^e siècles*, op. cit.

faible attractivité économique, ces négociants d'origine noble sont toutefois bien moins nombreux qu'à Nantes ou à Bordeaux. Parallèlement, on pourrait supposer que le poids du protestantisme à La Rochelle ait affaibli le tropisme de la ville à leurs yeux. L'une des familles les plus connues est celle des Butler, qui fait souche grâce à Richard, Robert et Jean. Citons aussi Walter Geoghegan, né dans le comté de Galway, paroisse de Ballindoon. Il est le fils d'Édouard Geoghegan, écuyer, qui se marie en 1751 avec Anne Rabot, fille d'un capitaine de navire²⁹. Arrivé plus tardivement, Antoine de Galwey est né le 29 avril 1728 à Carrick-on-Suir dans le comté de Tipperary³⁰. Il est le fils de John de Galwey, chevalier, seigneur du château de Carrick, et de Marie Ô Maduc. Visiblement, Antoine n'est pas le seul à avoir émigré puisqu'on trouve dans les archives deux de ses frères : Jean, chevalier, négociant à Málaga, et Guillaume-François, révérend père de la Compagnie de Jésus au collège de la Flèche près du Mans. Tantôt appelé « Messire chevalier », tantôt « écuyer négociant en gros », il reste continuellement en lien avec Dublin d'où partent des marchandises qu'il réceptionne à La Rochelle, avec pour associé un certain J. Keily en Irlande³¹. Au cours de son inventaire après décès de 1767, le notaire Delavergne ne trouve pas moins de 370 barils de bœuf salé d'Irlande dans deux magasins³².

Des transferts culturels et techniques importants

Précisons que ces étrangers d'origine néerlandaise et irlandaise ne jouent pas seulement un rôle économique. Ils se rejoignent en effet autour d'un certain nombre de transferts culturels et techniques dont la ville et son arrière-pays profitent. Comme pour l'assèchement des marais avoisinant La Rochelle, l'influence nord-européenne est déterminante pour l'avènement des raffineries, les Néerlandais, et surtout les Hollandais, apportant leur savoir-faire dans la transformation du sucre. Une donnée est suffisante pour souligner l'importance qu'ils acquièrent en ce domaine : sur les cinq premiers propriétaires de raffineries à La Rochelle entre 1650 et 1670, deux sont des grands marchands néerlandais et un autre est Irlandais. Cela n'est pas sans conséquence sur l'immigration, les négociants néerlandais propriétaires de raffineries sollicitant des ouvriers de même nationalité, voire originaires des États allemands. De même, un

29 ADCM, 3 E 2198, contrat de mariage entre Walter Geoghegan et Anne Rabot (1751), notaire Poirel, acte non numéroté.

30 Information obtenue grâce à son contrat de mariage (ADCM, 3 E 760, contrat de mariage entre Antoine de Galwey et Marie-Anne Delabadie [1761], notaire Crassous père, acte non numéroté, fol. 1 r^o).

31 Jean Meyer insiste bien sur cette formule d'association par delà les frontières qui caractérise les immigrés irlandais (Jean Meyer, *L'Armement nantais dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle* [1969], Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 107).

32 ADCM, 3 E 1678, inventaire après décès d'Antoine de Galwey (1765), notaire Delavergne père, acte n^o 227, fol. 554 r^o.

transfert technique s'observe en ce qui concerne la distillation : bon nombre de négociants irlandais et néerlandais sont propriétaires de domaines englobant des vignes et des distilleries. Leur implication financière et technique dans les vignobles charentais a été depuis longtemps démontrée par Louis M. Cullen³³. Mais cette influence nord-européenne peut aussi être matérielle ; elle est architecturale dans le cas du logis du Boisneau, situé à quelques kilomètres de La Rochelle, l'ancien édifice comportant un pignon à gradins à la hollandaise. Nous noterons aussi une influence littéraire, avec la lecture de plusieurs auteurs des Provinces-Unies, mais aussi picturale, avec le paysagisme. Dès le règne de Louis XIV, il n'est pas rare d'apercevoir chez de grands marchands régnicoles des tableaux « d'influence hollandaise », selon les mots des notaires³⁴.

Une croissance du nombre de négociants d'origine germanique

384

Il reste que cette présence néerlandaise et irlandaise s'amenuise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. En effet, à La Rochelle les flux migratoires provenant des Provinces-Unies et d'Irlande tendent à s'interrompre pour laisser place à une arrivée plus importante de négociants originaires des États allemands. Ce renversement migratoire, dû entre autres au changement de conjoncture politique en Irlande et au déclin de la Hollande dans les circuits de redistribution des produits antillais, est alors identique à celui détaillé par Philippe Gardey pour Bordeaux³⁵. Déjà, vers 1740, Wilhelm-Christian Emmerth arrive d'Öhringen dans le comté de Hohenlohe. En 1743, nous le trouvons marié à Marie-Marguerite Lutkens, fille d'un marchand au détail hanovrien installé à La Rochelle³⁶. Après la guerre de Sept Ans arrivent notamment Pierre-Daniel Alaret et Otto Mathiessen d'Hambourg, Louis Fort de Cottbus, Jacob Lambertz, Jean Lankeneau, Hermann et Jacob-Frédéric Wilckens de Brême ainsi que Gottfried-Abraham de Heimbach (Von Heimbach) de Francfort. Beaucoup sont issus de la marchandise, mais d'autres sont aussi fils de professions libérales ou de bourgeois rentiers. Acquis à la Réforme à l'instar des Néerlandais, ils renforcent pareillement la domination des protestants sur le grand commerce rochelais. Enfin, si nous constatons la présence de nombreux Allemands parmi les effectifs des raffineries, beaucoup arrivent à La Rochelle pour être commis de négociants. On trouve, par

33 Louis M. Cullen, *The Brandy Trade under the Ancien Régime: Regional Specialisation in the Charente*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

34 Brice Martinetti, *La Culture matérielle des marchands rochelais sous le règne de Louis XIV*, *op. cit.*, vol. 1, p. 112.

35 Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)*, Paris, PUPS, 2009, p. 137.

36 ADCM, 3 E 742, contrat de mariage entre Wilhelm-Christian Emmerth et Marie-Marguerite Lutkens (1743), notaire Crassous père, acte non numéroté, fol. 1^o.

exemple, Hans Cramberger de Ratisbonne chez Noordingh, Simon König de Brême chez son compatriote Lambertz, Karig d’Hambourg chez Wilckens, ou encore Bramin de Cologne chez Weis.

ENTRE VOLONTÉ DE NATURALISATION ET FIDÉLITÉ À SES ORIGINES

D’évidence, les négociants étrangers forment à La Rochelle l’un des premiers maillons entre le grand cabotage européen et le commerce transocéanique. Cette réalité historique n’est toutefois pas suffisante pour envisager une pleine intégration des étrangers à la société d’accueil. Alors que nombre de négociants étrangers décident de s’installer définitivement à La Rochelle, leurs demandes de naturalisation pourraient former un indice révélateur de leur volonté d’intégration. Force est de constater qu’il existe ici une dichotomie entre, d’un côté, les négociants venus d’Irlande et, d’un autre côté, ceux issus des Provinces-Unies, des États allemands et de Suisse – distinction qui s’explique par la religion, les origines sociales et les situations internes aux pays d’origine.

L’attrait des Irlandais pour les lettres de naturalité

Chez les négociants irlandais, la sollicitation de lettres de naturalité invalidant leur statut d’étranger est une attitude répandue. Si un grand nombre d’entre eux sont issus de la « noblesse débarquée », leur installation en France ne leur conserve pas pour autant la noblesse, mais seulement l’opportunité de quérir par le négoce un niveau de fortune en adéquation avec leur rang. Pour retrouver leur statut social, ils doivent donc devenir sujets du roi de France, d’autant qu’ils n’ont pas forcément intérêt à retourner dans leur pays d’origine. Pour obtenir l’octroi de la naturalité, certains négociants irlandais ne vont donc avoir de cesse de prouver leur bonne pratique de la religion catholique ainsi que leurs origines nobles, mobilisant un faisceau de preuves, surtout des arbres généalogiques contrôlés par des autorités compétentes.

Comme les O’Shiell peuvent le faire à Nantes³⁷, les Butler de La Rochelle sollicitent la couronne de France pour obtenir leur naturalisation. Attestée le 30 novembre 1750, certifiée par l’archevêque de Dublin et quatre évêques, puis contrôlée par Louis-Pierre d’Hozier, juge d’armes de la noblesse de France, la généalogie des Butler nous apprend que ses membres sont issus « de la très noble et très illustre famille de Butler dans la Momonie, autrement le Munster, où elle est encore aujourd’hui en grande distinction, car c’est

37 Étienne Hervé, *Une famille de négociants-armateurs irlandais à Nantes au XVIII^e siècle : les O’Shiell (1689-1799)*, mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 2003, p. 34-39.

d'elle que sont sortis les très excellents Ducs d'Ormond, les Comtes de Carick, de Ossory et de Arran les Vicomtes de Mountgarrel et Ikerin et les Barons de Calice et de Dunboyne³⁸ ». Établie dans la ville de Galway vers 1527, la famille prospéra jusqu'à ce que Jean Butler, marié à Jane Bodkin, fille du préfet et gouverneur de Galway, « ne fit aucune difficulté de prendre les armes contre le perfide et rebelle Cromwell, usurpateur des Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ; et après avoir combattu courageusement et sans relâche pour son Roi, et sa patrie, il perdit enfin ses biens et la vie³⁹ ». Ce Jean Butler ne laissa qu'un fils unique, prénommé Jean, qui fixa en 1675 son domicile à La Rochelle, où il rejoignit Richard Butler, arrivé en 1655, et son neveu Robert, autres négociants⁴⁰. L'histoire de Jean Butler luttant contre Oliver Cromwell et la migration de son fils vers la France expliquent sans nul doute les origines de la devise familiale : « *Depressus extollor* », « Abattu, je me relève »⁴¹. Si la date à laquelle Jean Butler demande ses lettres de naturalité est inconnue, nous savons que Richard Butler sollicite les siennes en 1683, une réponse positive étant enregistrée le 8 juillet 1684 au présidial⁴². Dans le préambule, il est expliqué que

notre bien aymé Robert Butler marchand irlandois demeurant en nostre ville de La Rochelle natif de Rozer en Irlande faisant profession de la Religion catholique apostholique et Romaine nous a exposer quil sest depuis quelques années habitué en notre royaume et y a vescu dans le negosse et trafic de marchandises aveq beaucoup d'honneur et d'integrité et dezirant y finir ses jours il nous a tres humblement supplié luy accorder nos lettres de naturalité⁴³.

Nous ne savons pas si ces lettres de naturalité confirment la qualité noble de Butler. Toutefois, nous pouvons l'envisager car, sous le règne de Louis XIV, la lettre de reconnaissance de noblesse se confond souvent avec la lettre de naturalité⁴⁴. Négociant et chevalier, Antoine de Galwey adopte la même conduite, faisant remonter les origines de sa noble famille au XI^e siècle, si

38 ADCM, 4J 3308, Généalogie et certificat de bonne lignée pour Jacques-Pierre-Charles-Patrice Butler (1760), fol. 8 r^o.

39 *Ibid.*, fol. 10 r^o et 11 r^o.

40 *Ibid.*, fol. 11 r^o.

41 Émile Garnault, *Le Livre d'or de la Chambre de commerce de la Rochelle, contenant la biographie des directeurs et présidents de cette chambre de 1719 à 1891*, La Rochelle, E. Martin, 1902, p. 21.

42 ADCM, B 1329, naturalisation de Robert Butler (1684).

43 *Ibid.*, fol. 1 r^o/v^o.

44 Voir notamment les études de cas sur la noblesse débarquée de Nantes dans Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1966, t. 2, p. 1018.

toutefois sa généalogie est exacte⁴⁵. La demande de naturalisation n'est cependant pas réservée aux membres de la noblesse débarquée : ainsi Jacques White, fils de François White, négociant de Limerick, obtient lui aussi ses lettres de naturalité enregistrées à la Chambre des comptes en juin 1719⁴⁶.

Des négociants étrangers protestants qui cultivent leur différence

Chez les négociants néerlandais, allemands ou suisses, la question des lettres de naturalité ne se pose quasiment pas. En effet, la plupart d'entre eux sont fils de marchands, de négociants, de professions libérales ou de bourgeois rentiers, aucune qualité noble n'étant à revendiquer. En outre, la quasi-totalité d'entre eux est de confession protestante. Il n'y a donc aucun intérêt à devenir sujet d'un royaume au sein duquel les protestants sont victimes de persécutions et n'ont aucune existence légale depuis la révocation de l'édit de Nantes. De plus, contrairement à l'Irlande et à sa situation politico-religieuse, il n'y a pas ou peu de crises internes dans les pays d'origine, ce qui laisse donc la porte entrouverte à un retour. N'oublions pas que l'obtention de postes consulaires permet d'acquérir une plus grande protection vis-à-vis des autorités et de profiter d'un réseau politique et économique bien plus important⁴⁷. Les fonctions consulaires, alliant prérogatives politiques, juridiques et économiques qui sont une autre source de prestige, sont de ce fait l'objet de grandes convoitises. C'est ainsi que plusieurs négociants étrangers accèdent tour à tour à des postes de consuls ou de vice-consuls pour l'Europe du Nord, surtout en lien avec le royaume du Danemark et de Norvège, dont on souligne la remarquable densité des services consulaires⁴⁸. Créé en 1734, le consulat danois en Aunis est pour l'essentiel contrôlé par la famille Noordingh de Witt, présente dans la ville dès le XVII^e siècle mais restée fidèle à son pays d'origine. Enfin, notons un véritable attachement de ces négociants étrangers à leur pays natal, plusieurs d'entre eux n'hésitant pas à consigner les actes de naissance de leurs enfants dans les registres des ambassades étrangères, voire à effectuer un voyage pour procéder

45 ADCM, 4 J 1580, généalogie de la famille de Galwey (1765) ; son inventaire après décès contient la mention de « l'arbre généalogique dud. Feu S. de Galwey contenant les armes de sa famille, signé et certifié par Abraham Ogier no^{re} public à Londres le 23 fevrier 1765 et legalisé par son excellence Monsieur le Comte de Guerchy ambassadeur de France auprès de sa majesté Britannique le même jour, scellé du sceau du college de Londres qui a été collé et paraphé des lettres EEEE » (ADCM, 3 E 1678, inventaire après décès d'Antoine de Galwey [1767], notaire Delavergne père, acte n^o 227, fol. 548 v^o).

46 ADCM, 3 E 1959, inventaire après décès de Jacques White (1754), notaire Solleau, acte non numéroté, fol. 10 r^o.

47 Sur ce sujet, voir Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La Fonction consulaire à l'époque moderne. L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1800)*, Rennes, PUR, 2006.

48 Pierrick Pourchasse, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 178.

à un baptême. Dans une lettre du 30 août 1778, Pierre-Jean Van Hoogwerff, né à La Rochelle, indique que son père voulut qu'il soit « reconnu hollandois », l'amenant à l'âge de deux ans à La Brielle pour qu'il soit « baptisé le 22 may 1731 dans l'église hollandaise »⁴⁹. Autre exemple avec Emmanuel Weis : les années 1741, 1743 et 1758, trois de ses filles nées à La Rochelle, et âgées de deux à trois ans, sont baptisées à tour de rôle en l'église Sainte-Élisabeth de Bâle⁵⁰.

Français, étrangers ou binationaux ?

388

Ces éléments témoignent de la difficulté à calculer le nombre exact de négociants étrangers présents à La Rochelle au XVIII^e siècle. En effet, dans la mesure où le droit présumait Français tout individu né sur le territoire du royaume, il serait tentant de ne pas comptabiliser les enfants de négociants étrangers nés dans la ville. C'est ainsi que l'on peut considérer Français les enfants d'Irlandais nés à La Rochelle et fidèles à la couronne de France. Il n'en va toutefois pas de même pour les enfants de négociants néerlandais, allemands ou suisses de confession protestante, qui sont restés attachés à leur pays d'origine et bénéficient d'une forme de double nationalité. S'ils s'accommodent facilement d'une nationalité française les autorisant à pratiquer toutes sortes de commerce et à concourir à différentes charges, ils se réfugient derrière leur condition d'étranger par stratégie de carrière, dès qu'un danger ou qu'une nécessité quelconque se présente.

Dès lors, ce jeu d'équilibriste permet de comprendre la trajectoire de vie empruntée par Pierre-Jean Van Hoogwerff. Né à La Rochelle, baptisé aux Provinces-Unies, marié à la chapelle de l'ambassade des Provinces-Unies à Paris, il arme plusieurs navires pour des opérations de traite, commerce en droiture avec les îles à sucre et gère une habitation à Saint-Domingue dont il est en partie propriétaire. Dans le même temps, il renforce son immunité en devenant commissaire général de la Marine des États-Généraux des Provinces-Unies et vice-consul du roi du Danemark et de Norvège. En 1778, il déclare « n'avoir pu prendre plus de précaution pour conserver [s]es droits et constater [s]on attachement pour [s]a patrie⁵¹ ». Cependant, il se transforme en fervent républicain et abandonne temporairement ses charges de représentation en 1792, sitôt la guerre entre monarchies européennes déclarée.

⁴⁹ ADCM, 4 J 2847, lettre de Pierre-Jean Van Hoogwerff à Paul-Gerard Van Hoogwerff (30 août 1778).

⁵⁰ Il s'agit d'Anne-Marie, Julie-Cornélie et Madeleine-Henriette (ADCM, 3 E 1058, dépôts des extraits baptistaires des filles d'Emmanuel Weis par Nicolas Weis [1781], notaire Crassous fils, acte n° 93).

⁵¹ ADCM, 4 J 2847, lettre de Pierre-Jean Van Hoogwerff à Mattheus Von Arp et compagnie (30 août 1778), fol. 2 r°.

UNE COMMUNAUTÉ PLEINEMENT INTÉGRÉE OU L'EXISTENCE D'UN COSMOPOLITISME QUOTIDIEN

Il ressort de cette étude prosopographique que les négociants étrangers sollicitant leurs lettres de naturalité forment une minorité. Pour autant, il est tout aussi certain que les négociants étrangers n'éprouvent aucune difficulté à être acceptés par leurs homologues régnicoles. Au-delà de leur importance dans le commerce et de la nature du capitalisme relationnel d'Ancien Régime, un faisceau d'indices prouve que le groupe est intégré sans difficulté à la société⁵². Des unions matrimoniales à la pénétration des lieux de sociabilité, la barrière nationale tend à disparaître dans le milieu négociant rochelais.

Le ciment des unions matrimoniales

Des procédés favorisant la bonne intégration des étrangers, le mariage est sans nul doute l'un des plus puissants. Ciment social et identitaire, l'union matrimoniale avec un sujet du roi de France permet au négociant étranger d'estomper son caractère non naturel grâce à l'alliance des sangs, des réseaux et des patrimoines. Bien qu'une partie des familles étrangères du négoce s'allient entre elles, beaucoup n'hésitent donc pas à s'allier à des maisons régnicoles parmi les plus opulentes. En 1764, Nicolas Schaaff, originaire de Vlieland, prend pour épouse Judith-Françoise Vivier, fille d'Élie Vivier, directeur de la chambre de commerce et membre de l'une des plus anciennes familles de la ville. Claude-Étienne Belin, pareillement directeur de la chambre de commerce en 1752-1754 et membre de la famille la plus importante pour le commerce maritime de la ville, choisit Pierre-Jean Van Hoogwerff pour marier sa fille Élisabeth. Sa sœur, Suzanne Belin, est mariée à Jean Jenner, négociant né à Berne. Son cousin, Jacques Allard Belin, est quant à lui uni à Anne-Marie Weis, fille d'Emmanuel Weis, autre négociant suisse installé à La Rochelle. Même stratégie avec Jacques Bonneau de Gardes, lui aussi membre d'une très ancienne famille rochelaise : marié à la fille de Charles Wederstrandt, négociant de Reval (Tallinn) installé à La Rochelle, il unit deux de ses filles à Jacob Lambertz de Brême et à Gottfried-Abraham Von Heimbach de Francfort. Les exemples pourraient être multipliés. Les mariages, à l'occasion desquels des dizaines de négociants français et étrangers apposent conjointement leurs signatures au bas des contrats, restent l'un des meilleurs gages d'intégration des étrangers.

⁵² Notons à ce propos qu'aucune archive parmi celles des cours et juridictions ne mentionne de quelconques rixes ou plaintes désignant des négociants étrangers installés à La Rochelle.

Il est essentiel de savoir si les étrangers, les Français, les protestants et les catholiques vivent ensemble ou au contraire de manière dispersée. Il s'agit de s'interroger sur les possibles phénomènes de rapprochement communautaire dans la ville. Après tout, la rue Juiverie n'a-t-elle pas été baptisée ainsi en raison de la grande proportion de juifs qui vivaient en son sein au Moyen Âge ? En ce qui concerne l'appartenance religieuse, aucune remarque significative n'est à faire sur ce sujet. Constituant la majorité de l'effectif négociant tout au long du XVIII^e siècle, les négociants protestants habitent les mêmes rues que les catholiques, ce rapprochement étant visible aussi bien dans les opérations commerciales que dans les liens du mariage. Aucun phénomène d'exclusion ou de monopolisation spatiale n'est ainsi à signaler.

390

Pour les négociants étrangers, la localisation de leurs lieux de résidence permet de tirer les mêmes enseignements. Dans les paroisses dites « répulsives », les étrangers ne sont pas plus nombreux que les régnicoles. À Saint-Barthélemy, de loin la plus prisée, ils sont loin d'être absents parmi les familles les plus riches et les plus anciennes de la cité. À titre de comparaison, notons toutefois que Philippe Gardey n'a pas tiré les mêmes conclusions pour les négociants de Bordeaux où l'appartenance communautaire est « un facteur important de localisation⁵³ ».

Des pratiques religieuses et charitables identiques

L'une des meilleures manifestations de l'assimilation des négociants étrangers est révélée par les pratiques religieuses. Incontestablement, la confession protestante d'une majorité d'étrangers favorise leur intégration dans une ville où le monde des grands entrepreneurs du commerce est dominé, aussi bien numériquement que qualitativement, par des coreligionnaires. Au-delà de ce simple constat, il faut noter que les négociants étrangers se trouvent tout naturellement associés aux Français dans la pratique du culte clandestin à demeure, via des « sociétés » informelles. Composées d'une vingtaine de membres, ces sociétés, dont le nombre est inconnu au début du siècle faute de sources, sont 18 en 1764, 20 en 1765, et jusqu'à 38 au cours de la décennie 1770⁵⁴. Les autorités fermant les yeux, les assemblées religieuses à demi-secrètes se tiennent le dimanche sous la direction d'un ancien, responsable laïc, le plus souvent un négociant⁵⁵. Toutefois, aucune ségrégation socioprofessionnelle

53 Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)*, op. cit., p. 102.

54 Marcel Delafosse (dir.), *Histoire de La Rochelle*, op. cit., p. 220.

55 Gaston Bonet-Maury, Louis Meschinet de Richemond et Nathanaël Weiss, *Le Protestantisme à La Rochelle et dans l'île de Ré*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1995, p. 43.

n'est décelée. On constate que plusieurs négociants étrangers sont à la tête de sociétés pratiquant le culte clandestin en compagnie de Français, négociants ou non. C'est par exemple le cas de Wilhelm-Christian Emmerth : dans sa société, selliers et tonneliers pratiquent le culte en compagnie de négociants et d'un officier de la maison du roi⁵⁶.

Outre la pratique clandestine du culte, les négociants étrangers participent aussi à la réorganisation des structures calvinistes de la ville, à commencer par l'Église réformée, de nouveau dressée à partir de 1755⁵⁷. Mais ils s'investissent aussi dans la charité : lors de l'hiver 1786, Jacob Lambertz prête 10 000 livres sans intérêts afin de porter secours aux malheureux indigents de sa ville d'adoption⁵⁸. Parfois, ils prennent en charge une partie des frais d'inhumation des non-nationaux, un cimetière dédié aux étrangers protestants étant ouvert à partir de 1731. Parallèlement, bravant l'autorité, le consistoire crée en 1765 un hôpital protestant, seul cas connu dans le royaume de France avant l'édit de 1787⁵⁹. Grâce aux cotisations de plusieurs familles du négoce, notamment par voie testamentaire, l'hôpital protestant soulage ainsi les maux de nombreux Rochelais.

Les sociabilités du loisir et de la culture

Autre marqueur de l'intégration des négociants étrangers à la société rochelaise, nombre d'entre eux pénètrent différents lieux de sociabilité et participent à la vie culturelle de La Rochelle. C'est ainsi que la présence d'étrangers dans des sociétés organisant les loisirs relationnels à demeure relève d'une certaine banalité. Eux aussi participent aux bals, aux séances de jeu ou de lecture, et partagent une bonne table dans un cadre luxueux. Mélomanes, les frères Weis donnent un concert tous les jeudis soir pendant l'hiver. Conjointement, les étrangers s'impliquent dans le fonctionnement d'écoles publiques comme celle d'hydrographie, mais ils se mobilisent aussi pour les projets de création d'une école de dessin gratuite et d'un collège de navigation et de commerce.

Comme leurs homologues français, les étrangers ne semblent pas particulièrement prompts à intégrer les rangs de l'Académie royale des belles-lettres, des sciences et des arts qui n'a que peu d'influence sur la ville

- 56 Laura Maslow-Armand, « La bourgeoisie protestante, la Révolution et le mouvement de déchristianisation à La Rochelle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXI, juillet-septembre 1984, p. 492.
- 57 À ce sujet, voir notamment Didier Poton, « Les registres consistoriaux des Églises du Désert : l'exemple du "brouillard" de La Rochelle (1775-1792) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 153, 4^e trimestre 2007, p. 561-572.
- 58 Émile Garnault, *Le Commerce rochelais au XVIII^e siècle d'après les documents composant les anciennes archives de la Chambre de commerce de La Rochelle*, La Rochelle, A. Challamel et E. Martin, 1887, vol. 1, p. 235.
- 59 Pascal Even, *Les Hôpitaux en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime*, La Crèche, Geste Éditions, 2002, p. 193.

et qui n'est donc pas en mesure de leur apporter un quelconque bénéfice. Le fonctionnement de l'Académie va à l'encontre de leurs intérêts et de leur vie professionnelle car ils ne peuvent se rendre aux séances hebdomadaires qu'avec difficulté⁶⁰. Il n'empêche que l'appétit culturel des négociants étrangers et de leurs familles s'entrevoit sans difficulté en dehors de ce cadre. Chez les étrangers, certains n'hésitent pas à s'investir dans des projets variés : Nicolas Weis réalise en 1784 une traduction de la version néerlandaise de l'*Histoire ou traité sur la dorade, ou le poisson d'or nommé Kin-Yu en Chine*, de Job Baster de l'Académie de Haarlem⁶¹. Il est aussi l'auteur d'une *Introduction sur la culture du safran*⁶². Mais l'exemple le plus frappant est sans nul doute celui de Jacob Lambertz : de 1777 à 1802, ce négociant allemand en grains et eaux-de-vie note deux fois par jour le temps, la température, la pluviométrie, remplissant avec les années pas moins de quatre registres, dont trois nous sont parvenus⁶³. Adeptes de phénologie avant l'heure, en relation avec Delambre, directeur de l'Observatoire de Paris et secrétaire de l'Institut, il étudie l'incidence directe du climat sur la biosphère, mais aussi son impact sur les cours des grains et des produits vinicoles.

Absents des rangs de l'Académie royale, les négociants étrangers sont toutefois bien présents parmi ceux de la franc-maçonnerie, l'occasion pour eux de se reconnaître comme frères par delà la barrière de la nationalité. Les négociants s'y intègrent en masse et forment le principal corps⁶⁴ des quatre loges reconnues par le *Grand Orient de France*⁶⁵, trouvant dans la maçonnerie une forme de sociabilité correspondant le mieux à leurs attentes et à leur disponibilité, un moyen de se distinguer du commun et de se prouver une appartenance réciproque à une élite, plutôt que la possibilité d'exprimer une opinion idéologique. Nicolas Schaaff ou Emmanuel Weis sont à *La Concorde*, loge où l'on retrouve tous les plus grands négociants protestants et l'intendant de la généralité de 1775 à 1781, Pierre-Charles Meulan d'Ablois. Autres exemples avec Conrad-Achille

60 Un même constat s'observe dans toutes les villes de France disposant d'une académie (Daniel Roche, « Négoce et culture dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXV, juillet-septembre 1978, p. 376).

61 La Rochelle, Médiathèque Michel Crépeau, Fonds ancien, ms. 409, *Histoire ou traité sur la dorade, ou le poisson d'or nommé Kin-Yu en Chine* par Monsieur G. Baster, membre de l'académie des Belles Lettres de Haarlem, traduite par Nicolas Weis, 1784.

62 Archives communales de la Rochelle, E supplément 1186, introduction sur la culture du safran par M. Weis, négociant à La Rochelle, s.d.

63 Ces registres, communément appelés « Journal de Lambertz », sont conservés aux Archives départementales de la Charente-Maritime sous la cote 4 J 1808, et ont été récemment publiés par Emmanuel Garnier et Frédéric Surville (dir.), *Climat et révolutions. Autour du journal du négociant rochelais Jacob Lambertz (1733-1813)*, Saintes, Le Croît vif, 2010.

64 D'après nos calculs, les négociants forment 33,19 % de l'effectif franc-maçon rochelais au XVIII^e siècle.

65 Tableaux des frères composant les loges maçonniques rochelaises : BnF, FM2 377 : Loges *La Concorde* (1774-1785), *La Fidélité* (1767 ; 1774-1777), *L'Harmonie* (1775-1781), *L'Union Parfaite* (1767-1813) ; et BnF, FM2 378 : Loge de *L'Union Parfaite* (1774-1789).

Weis, vénérable de *L'Harmonie* en 1776⁶⁶, ou avec Jacob-Frédéric Wilckens, qui est à *L'Union Parfaite* en compagnie de David Schank, trésorier.

Il ressort de cette étude que les négociants étrangers sont pleinement intégrés à La Rochelle au XVIII^e siècle. Maillons indispensables entre le commerce colonial et le grand cabotage européen, figures incontournables d'un système économique encadré par le capitalisme relationnel, les étrangers ne peuvent qu'être acceptés par une ville qui perd de son dynamisme et vit les dernières heures de gloire de son commerce international, et dont l'élite négociante ne cesse de s'effriter. Chose remarquable, les négociants étrangers, bien que disposant pour la plupart de la faculté de retourner dans leur pays de naissance ou de celle d'émigrer ailleurs, paraissent soucieux du devenir de La Rochelle et répondent présent lors des difficultés économiques et politiques subies par la ville dans les dernières décennies d'Ancien Régime. Au même titre que leurs homologues français, les négociants étrangers se mobilisent continuellement pour la défense des intérêts rochelais. Ils signent eux aussi divers mémoires et pétitions envoyés au gouvernement pour protester contre la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, pour soutenir la candidature de La Rochelle lors de la désignation des ports francs pour le commerce avec les États-Unis d'Amérique, ou encore pour la sécurisation des étapes de traite rochelaises au large du royaume du Dahomey. Preuve supplémentaire de cette mobilisation, ils participent au financement des batteries et s'intègrent dans la compagnie des négociants lorsque sont déclenchées les opérations de défense de La Rochelle face à la menace d'un débarquement anglais pendant la guerre de Sept Ans. Cette mobilisation atteint cependant ses limites lorsque le commerce rochelais s'effondre, du fait des révoltes coloniales et de l'arrêt de la traite, plus rien n'incitant alors les négociants à rester⁶⁷.

66 Marcel Delafosse retranscrit une partie de son discours d'installation : « Cette soif brûlante de l'amitié, que les liaisons du grand monde et le tumulte des affaires ne sauraient étancher... Eh bien, maçons zélés, que ce soit... dans ce sanctuaire et parmi vos F... que vous satisfassiez ce besoin d'aimer... C'est ici le temple de la paix... la vertu en défend l'entrée à ceux qui ne font pas leur félicité de l'union et de l'amitié » (*Histoire de La Rochelle, op. cit.*, p. 218).

67 Malgré un rebond temporaire né de la guerre de course et d'un commerce avec les pays du nord de l'Europe et les États-Unis à compter de 1792, La Rochelle entre dans un XIX^e siècle qui la voit devenir une cité délaissée : avec son vieux port impraticable, la disparition des capitaux et une flotte excessivement réduite, le négoce n'a plus les moyens d'effectuer de grands trafics, se contentant, en spectateur, d'observer les autres ports pratiquer la traite illégale. Dépassée en importance par Rochefort, la population rochelaise est quasiment réduite de moitié à la fin du Premier Empire : 600 maisons sont détruites, le même nombre inoccupées. Pour que la ville retrouve un dynamisme, industriel cette fois-ci, il faut attendre 1890 et l'inauguration du nouveau port de la Pallice, que les négociants du XVIII^e siècle souhaitaient pourtant voir construire de leur temps afin de pallier le déclin des infrastructures portuaires et de sauvegarder leur commerce.

